



# **ARCHIVÉ - Services de réadaptation et d'assistance professionnelle - Critères d'admissibilité et exigences relatives aux demandes**

**Autorité compétente** : Directeur général, Politique et Recherche

**Date d'entrée en vigueur** 1 avril 2017

**Numéro du document** : 2249

## **La politique n'est pas disponible**

Cette politique a été retirée et archivée. Veuillez cliquer sur le bouton « Précédent » de votre navigateur pour revenir à votre document.